

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Convention avec Electricité Réseau Distribution France pour le passage de câbles électriques sous le tablier du pont Blanc

Madame GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le pont Blanc reliant les sites d'Ansot et de la Floride est susceptible de servir de point de franchissement pour la mise en œuvre de réseaux divers (adduction d'eau, énergie, télécommunications...).

Pour l'alimentation électrique, il a été décidé de mettre en œuvre cette disposition permettant ainsi de supprimer le réseau aérien haute tension situé en aval de la passerelle et d'améliorer en conséquence la qualité de la desserte ainsi que l'esthétique des lieux.

La convention jointe en annexe précise les modalités techniques du passage des câbles électriques sous le tablier de la passerelle et fixe le montant de l'indemnité compensatrice versée par ERDF (Electricité Réseau Distribution France) en contrepartie de cette occupation du domaine public.

.../...

Il est précisé que la présente délibération annule celle du 25 octobre 2007 et la convention qui y était annexée.

Je vous propose en conséquence d'approuver les termes de cette nouvelle convention nous liant avec le concessionnaire visé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.